

AFFAIRE N° 14. - Classement dans le réseau départemental des voies communales de Moufia et de Ruisseau Blanc.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les routes de Moufia et de Ruisseau Blanc sont actuellement classées dans la VOIRIE COMMUNALE de la façon suivante :

1°) - Chemin de Moufia :

- 2 780 m classés dans la Voirie Communale Urbaine (du CD 44 à l'école de Moufia) ;

- 3 180 m classés dans la Voirie Communale Extra-Urbaine (de l'école au Bras Benjoin).

2°) - Chemin dit de Ruisseau Blanc :

- 11 600 m classés dans la Voirie communale extra-urbaine (boucle entre les P. K. 5,880 et 14,5 du C. D. 41, en passant par Ruisseau Blanc et Saint-Bernard).

Ce chemin emprunte sur 1 080 m l'ex-chemin de la SARLEC jusqu'à sa jonction avec le chemin Neuf, puis ce dernier jusqu'à l'école de Ruisseau Blanc (soit 3 540 m).

Les 6 980 m restants sont comptés de cette école jusqu'à l'intersection de ce chemin avec le C. D. 41 au P. K. 14,5, en traversant le village de Saint-Bernard.

Etant donné le caractère de jonction de la route de Moufia et de maillage pour celle de Ruisseau Blanc, je vous demande votre accord quant au classement dans la Voirie Départementale des deux voies communales précitées.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Ces deux voies ont été présentées à la Commission des Travaux Publics du Conseil Général et, sous quelques petites réserves, elles seront admises dans la Voirie Départementale. Mais, nous devons également donner notre avis.

M. TOMI. - J'espère que le développement de la Montagne finira par arriver sérieusement. A cette occasion, il serait excellent de trouver une voie qui puisse descendre par la Grande Chaloupe, pour rejoindre la route littorale. Il serait souhaitable, aujourd'hui, de penser à demander à l'Equipement la possibilité d'avoir, à cet endroit, sur la route littorale - qui va être mise en adjudication dans un ou deux mois - une possibilité éventuelle de raccordement.

LE MAIRE. - J'ai déjà été contacté par plusieurs personnes de la Montagne à ce sujet. Je puis vous dire que l'Equipement ne semble pas tellement d'accord quant à cette possibilité, d'une part parce que la route littorale sera une route à grande circulation et, d'autre part, parce qu'il estime que si la Montagne se développe, elle le fera par rapport à Saint-Denis et non par rapport au Port et Saint-Paul. L'intérêt, à son avis, est donc relatif.

M. TOMI. - L'intérêt est très grand, car imaginez le trafic des camions si on développe quelque chose du côté du 12<sup>ème</sup> et du 15<sup>ème</sup>, sur les plateaux. Cela nous coûterait peu de prévoir, dans le projet actuel, une pénétration sur la route littorale. Je ne parle pas de faire la voie maintenant, mais de l'envisager d'ici 10 ou 15 ans.

LE MAIRE. - Nous allons écrire à l'Equipement dans ce sens.

M. TANDRYA. - Ne pourrait-on pas penser également aux travailleurs qui descendent sur Saint-Denis, tous les jours, et aménager le raidillon de la Montagne ? Cela pourrait être également un lieu de promenade pour les jeunes.

LE MAIRE. - Nous allons l'améliorer, comme nous l'avons fait pour celui de Saint-François.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.